

**Examen de certification complémentaire
Secteur « Enseignement en LVE d'une DNL
(discipline non linguistique) »**

Session 2024

Rapport du jury

+ information et conseils aux futurs candidats

Sommaire (clicable) :

Introduction	p.1
I. <u>Qu'est-ce que la certification complémentaire ?</u>	p.3
II. <u>Les modalités de l'épreuve (déroulé de l'épreuve orale, critères d'évaluation)</u>	p.3
III. <u>La session 2024 (candidats 1D, candidats 2D, observations, quelques éléments statistiques complémentaires)</u>	p.4
IV. <u>Comment se former?</u>	p.8
V. <u>Que faire avec une certification complémentaire en DNL?</u>	p.9
VI. <u>La session 2025</u>	p.9

Introduction :

Dans un contexte d'attention croissante à la formation en langues vivantes, avec en particulier un Plan national dédié¹, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer en 2023-2024 un nombre d'inscriptions à l'examen de certification à nouveau élevé : 70 candidats présents, dont 16 relevant du premier degré et 14 de la voie professionnelle.

Les 4 langues les plus étudiées dans l'académie (allemand, anglais, espagnol, italien) étaient représentées, de même qu'une vingtaine de disciplines enseignées dans le second degré. Du côté des professeurs des écoles, les 5 domaines disciplinaires ouverts au choix ont été mobilisés.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cet investissement qui devrait permettre de mieux prendre en compte encore l'impératif de faire progresser nos élèves en langues tout en développant l'ouverture internationale.

Nos écoles, collèges et lycées ont besoin d'enseignants formés en LV mais sans doute est-il utile de rappeler aussi l'intérêt pour un professeur de pouvoir valoriser des compétences linguistiques dans le cadre d'enseignements immersifs (démarche EMILE / CLIL² aux niveaux préélémentaire et élémentaire) ou encore dans les dispositifs tels que l'ETLV (Enseignement technologique en LVE) dans la voie technologique des LGT, les sections européennes et dispositifs assimilés³. Le présent rapport rappellera brièvement quelles opportunités s'offrent aux titulaires de la certification.

L'examen s'est tenu en février-mars pour le second degré (PLC et PLP) et à la mi-mai 2024 pour les professeurs des écoles (PE). A la marge, des interrogations ont été organisées en visio pour des enseignants exerçant à l'étranger.

L'examen est exigeant, il requiert une motivation forte et une préparation solide. Cette année encore, le jury a constaté que la grande majorité des candidats avait fait preuve du sérieux nécessaire et fourni un travail de qualité en amont de la présentation à l'épreuve.

¹ Le Plan LV a été lancé en décembre 2022 pour cadrer et compléter les actions engagées suite à la parution du rapport remis au ministre de l'Éducation nationale en septembre 2018, « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues étrangères – Oser dire le nouveau monde » : https://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/33/4/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf. Les 10 mesures phares sont consultables ici : <https://eduscol.education.fr/document/2294/download>

² EMILE = Enseignement de matières par intégration d'une langue étrangère / CLIL = Content and Language Integrated Learning

³ La DNL peut être enseignée en SELO ou hors SELO, avec une prise en compte différente au baccalauréat : <https://eduscol.education.fr/681/apprendre-en-langue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>

Les résultats sont perfectibles, inférieurs à ceux des années précédentes mais corrects, voire brillants dans certains cas. Le taux de réussite global approche 63%, avec des disparités selon les statuts : 68,8% pour les PE, 61 % pour les PLC et 71,5% pour les PLP. Naturellement, il convient de rester prudent dans l'exploitation des statistiques au vu de la taille modeste de certains effectifs (16 candidats PE, 14 candidats PLP présents).

Le jury félicite les lauréats de 2024 et encourage les candidats non retenus à persister dans leur effort s'ils étaient proches de l'admission.

C'est encore principalement la maîtrise de la langue étrangère qui a été déterminante dans l'évaluation. Nous ne pouvons que redire l'importance d'entretenir une pratique régulière de la langue choisie, en réception (lectures, visionnages de films, vidéos...) mais aussi en production, y compris en interaction (conversations), en visant la fluidité et une relative authenticité phonologique. Quelques conseils seront donnés à cette fin dans le rapport.

Bien entendu, la connaissance du CECRL⁴, des textes de référence et des principales ressources disponibles est un autre attendu incontournable. Elle est à compléter par une réflexion personnelle approfondie, notamment dans le champ didactique, sur l'enseignement de type EMILE. Le jury regrette de voir négligé par trop de candidats un principe qui semble pourtant aller de soi : enseigner en DNL ne consiste pas à traduire son cours en langue étrangère !

Comme chaque année, notre rapport articulera la présentation des résultats de la dernière session avec le rappel d'éléments réglementaires indispensables et avec des conseils à l'intention des préparateurs de 2025. Très logiquement, on y retrouvera une grande partie des contenus des rapports précédents.

Au nom de l'ensemble du jury, nous remercions toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de l'examen, tout spécialement Mme Jackie Nicolas, en charge du dossier des certifications complémentaires à la DEC de Poitiers.

Aux futurs candidats, nous adressons tous nos encouragements et vœux de réussite. Nous leur donnons rendez-vous en 2025 !

Pour le jury : Sylvie Luyer-Tanet, présidente, et Pascal Boutet, vice-président

(Contact : sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr)

Les membres du jury de la session 2024 :

LVE :

ANDRIANO Giusy	chargée de mission italien
ARNAL Carine	chargée de mission anglais
BLADIER-MURER Emmanuelle	chargée de mission anglais
BOUTET Pascal	IEN EG lettres-anglais
CHABOCHE Frédéric	IEN EG lettres-allemand
CHARAMON-HILL Alison	IA-IPR anglais
LUYER-TANET Sylvie	IA-IPR anglais
MICARD Sylvain	IA-IPR allemand
PAGNOUX Solène	IA-IPR espagnol
RENAUD Sébastien	chargé de mission anglais
ROLAIN Gaëlle	chargée de mission espagnol
RUFF Daniel	IA-IPR anglais

IEN en charge des LVE :

LEROUX Hanta	IEN 1D (16)
MARTINET Charline	IEN 1D (86)
PILLET Isabelle	IEN 1D (79)
PUISAIS Anne	IEN 1D (17)

BERTON Philippe	IEN ET/EG économie-gestion
BOUCKER Anne	IA-IPR histoire-géographie
BUFFETEAU Claude	IEN EG lettres-histoire-géographie
CHAIGNE Claude	IA-IPR STI
CHANTERAUD Alain	IEN ET/EG STI
DELBREIL Jean-Charles	IEN ET/EG STI
DE RIEDMATTEN Sophie	IEN ET/EG SC. Bio et Sc. sociales appl.
DURAND Michel	IA-IPR mathématiques
EYDIEUX Jérôme	professeur de génie civil – tech. Indus.
FREDON Christelle	IEN ET/EG SC. Bio et Sc. sociales appl.
FROMENT Gaël	professeur d'histoire-géographie
LALLEMENT David	IEN ET/EG éco-gestion admin.
LENGLET Lucile	chargée de mission arts appliqués
MARIEN Laurent	IA-IPR histoire-géographie
MEYER Guillaume	professeur d'histoire-géographie
MARTIN Patrick	IEN ET/EG STI
NIEUTIN Éric	IA-IPR mathématiques
PINTON Aurélie	IA-IPR SVT
TASSION Pierre	IA-IPR éco-gestion
THEVENOT Jean-Charles	IA-IPR EPS

⁴ Publié en 2001 et complété par un nouveau volume en 2018, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, Apprendre, enseigner, évaluer* est le fruit d'un travail de recherche de grande ampleur mené par des experts du Conseil de l'Europe. L'ensemble des programmes français d'enseignement des LVE y est aujourd'hui adossé et l'évaluation dans les divers examens et concours y est référée. On trouvera une présentation synthétique des principales innovations introduites par la prise en compte du CECRL sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-referance-pour-les-langues-ccrcl>

I. Qu'est-ce que la certification complémentaire?

[Retour au sommaire](#)

L'examen a été créé en 2003 pour permettre aux enseignants des disciplines dites « non linguistiques » (c'est-à-dire dont l'objet n'est pas l'apprentissage d'une langue) d'obtenir une certification autorisant à enseigner ces disciplines dans une LVE dans le cadre d'une section européenne ou de langue orientale (SELO). L'inscription est ouverte aux enseignants stagiaires, titulaires ou en contrat à durée indéterminée de discipline non linguistique (DNL).

Le cadre réglementaire est posé par les textes suivants :

Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>



La NDS n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25/07/2019 actualise les modalités d'organisation de l'examen et acte son ouverture aux professeurs des écoles pour des secteurs disciplinaires dans lesquels elle n'existait pas à ce niveau. Elle « vise également à mieux définir les attentes du jury, notamment dans le contexte du Plan langues vivantes et dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en 2018, « Proposition pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde ». »

II. Les modalités de l'épreuve

Le jury est composé de 2 à 3 membres : pour le premier degré, un IEN en charge des LVE pour son département et un IA-IPR de la LVE concernée. Pour le second degré, un inspecteur de la DNL et un IA-IPR de la LVE concernée, accompagnés le cas échéant par un professeur enseignant déjà la discipline en SELO.

➤ Déroulé de l'épreuve orale

[Retour au sommaire](#)

En amont de l'épreuve, le jury aura pris connaissance du mémoire remis par le candidat. Ce mémoire n'est pas évalué per se mais peut fournir au jury des éléments d'appui pour l'entretien.

NB : Pas de passage en loge : le candidat est accueilli par le jury, qui vérifie sa convocation et son identité et lui demande d'émarger sur le listing communiqué par la DEC.

10 mn maximum de prise de parole par le candidat :

Avec un plan de son choix, le candidat présente sa formation, son parcours, ses éventuels diplômes et qualifications en LV, son expérience de mobilité, etc. Il fait état de sa motivation et de ses projets. Les textes de cadrage ne contraignent pas ce choix mais le recours à la langue cible a évidemment toute sa pertinence.

Le jury fonde sur l'écoute de cette présentation son évaluation de la capacité du candidat à communiquer dans une prise de parole en continu et son appréciation de la qualité de la réflexion déjà conduite.

CONSEILS aux futurs candidats

Attention, il ne s'agit pas de ...

... répéter le contenu du mémoire. Le jury a déjà lu ce mémoire. Il peut être intéressant en revanche de s'y référer si dans le temps écoulé entre sa remise et l'épreuve, le candidat a fait évoluer sa réflexion ou ses projets ou s'il a eu l'opportunité de mettre en œuvre dans la classe une action pertinente ;

... réciter un discours appris par cœur. Cette démarche contreviendrait à l'esprit de l'épreuve et pourrait pénaliser le candidat en occultant ses qualités de communication ;

... *a fortiori* lire un texte rédigé avant l'intervention. Si l'utilisation de quelques notes brèves jetées sur une fiche est acceptable, la lecture est totalement proscrite.

Le jury est conscient que l'exercice peut être intimidant pour les candidats ; il est d'autant plus sensible à l'effort fourni par ceux qui s'expriment de façon naturelle pour établir une véritable communication. Quelques hésitations ou faux départs seront évidemment tolérés et le jury sera sensible à la capacité à utiliser spontanément, mais sans en abuser, des mots « bouche-trous » (ce qu'on appelle *gap fillers* en anglais et pourrait se traduire par *palabras de relleno* en espagnol) dans la langue étrangère.

... projeter un diaporama, tracer des schémas sur un tableau et les commenter. Aucun support n'est attendu et il n'est pas raisonnable de penser que le jury pourra prendre connaissance d'un dossier remis pendant l'épreuve.

20 mn maximum d'entretien :

L'entretien comporte un temps en LVE et un temps en français. Il permet d'apprécier la maîtrise de la langue étrangère dans ses divers aspects (correction formelle, y compris phonologique, richesse lexicale, dimension sociolinguistique...) dans un contexte d'interaction. Le jury peut, le cas échéant, poser des questions visant à clarifier des points mentionnés dans la phase de prise de parole en continu ou dans le mémoire. Outre la vérification d'une capacité à interagir (qualités de communication attendues d'un enseignant), la conduite de l'entretien cible nécessairement une aide au candidat pour qu'il progresse dans sa réflexion.

La partie conduite en langue étrangère pourra aussi fournir l'opportunité de vérifier l'aptitude à mobiliser rapidement du lexique sur un sujet qui n'aura pas été nécessairement anticipé. Quelques hésitations ou faux départs seront évidemment tolérés et le jury sera sensible à la capacité à utiliser spontanément, mais sans en abuser, des mots « bouche-trous » (ce qu'on appelle *gap fillers* en anglais, qu'on pourrait traduire par *palabras de relleno* en espagnol...) dans la langue étrangère.

➤ Critères d'évaluation

Détaillés dans la [note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019](#), les critères couvrent les quatre pôles suivants (non hiérarchisés) :

- **Maitrise de la LVE a minima au niveau B2** du CECRL (dans les activités langagières de production et de réception écrites et orales, en interaction et au service de la médiation) ;
- **Connaissance du cadre réglementaire** relatif...
 - aux SELO (contenus des textes réglementaires principaux, modalités d'évaluation aux examens) et des autres dispositifs de type EMILE ;
 - aux enseignements de LVE (grandes lignes des programmes, familiarité avec le CECRL). Des éléments de connaissance des éventuelles différences d'approche de la DNL dans les pays concernés sont attendus.
- **Capacité à conduire une réflexion pédagogique adaptée aux enjeux d'un enseignement de DNL** en s'appuyant sur une bonne connaissance des ressources documentaires utiles :
 - Capacité à s'interroger sur les différences entre enseignement en LVE et enseignement de la LVE et entre enseignement de sa discipline en français (langue de scolarisation) et dans une autre langue de manière à identifier les bénéfices à tirer pour l'apprentissage de la LVE et celui de la DNL ;
 - Capacité à « expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle » ;
 - Capacité à sélectionner des objets d'étude et des supports adaptés.
- **Capacité à inscrire son enseignement dans un projet global** pour les élèves et pour l'établissement :
 - Aptitude à développer et exploiter les mobilités d'élèves (échanges physiques ou virtuels avec eTwinning par exemple, projets individuels ou de groupes, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
 - Aptitude à identifier les partenaires à divers niveaux (collègues, ERAEI, DAREIC, partenaires étrangers) et à travailler en équipe ou en lien avec les enseignants de LV, les assistants de LV...

4

III. La session 2024 :

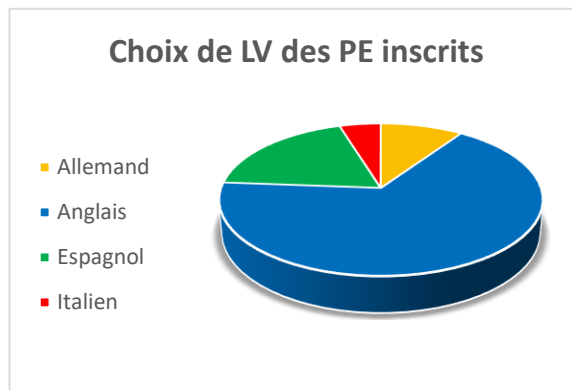
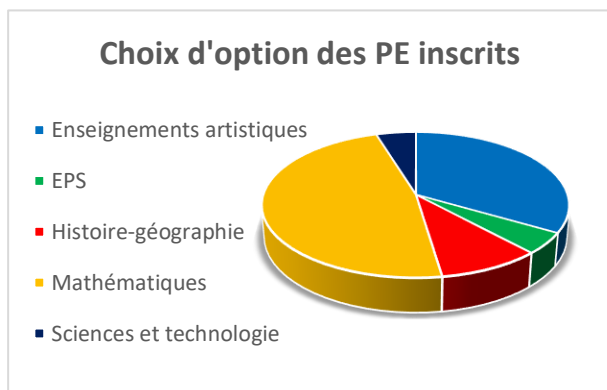
[Retour au sommaire](#)

Les examens se sont déroulés en trois vagues, de février à mai 2024.

➤ Candidats du Premier degré :

Seuls 16 des 21 PE inscrits se sont effectivement présentés à l'examen. 11 d'entre eux (68,75%) ont obtenu la certification. Plusieurs de ces professeurs pouvaient s'appuyer sur une formation antérieure congruente (avec des diplômes universitaires validés en LV, par exemple) mais d'autres avaient manifestement construit un projet spécifique et travaillé pour se mettre à niveau. Ceci doit rassurer les enseignants qui hésitent à se lancer au prétexte qu'ils ne sont spécialistes ni de la langue présentée ni de son enseignement. Les occasions de pratiquer les LV, les opportunités de formations sont multiples, facilitées entre autres par les contacts établis en liaison inter degrés avec des collègues de collège ou des assistants étrangers.

Les visuels ci-dessous montrent la répartition des choix de LV et d'options des PE inscrits et les résultats par langues. Ils sont présentés à titre purement informatif parce que les effectifs ne sont pas statistiquement significatifs. Dans le tableau des résultats, les sessions 2022 et 2023 sont mises en regard pour information également.



LVE	Présents			Admis			Taux de réussite des présents en pourcentages		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Allemand			1			1			100
Anglais	22	9	10	19	8	7	86,4	89	70
Espagnol	2	2	4	2	1	2	100	50	50
Italien	1		1	1		1	100		100
TOUS	25	11	16	22	9	11	88	81,8	68,8

5

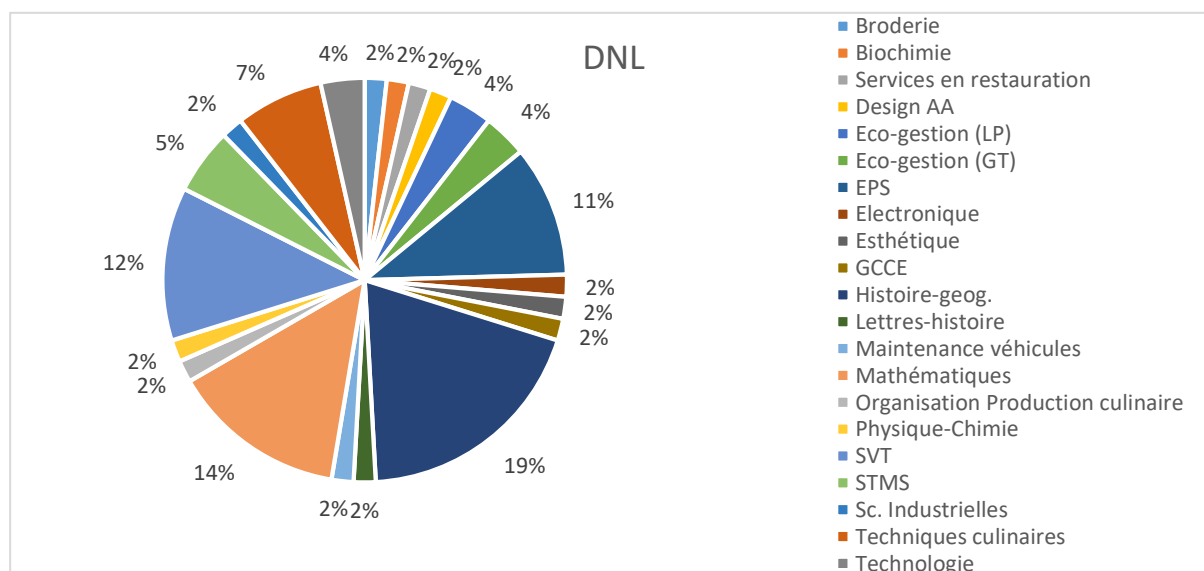
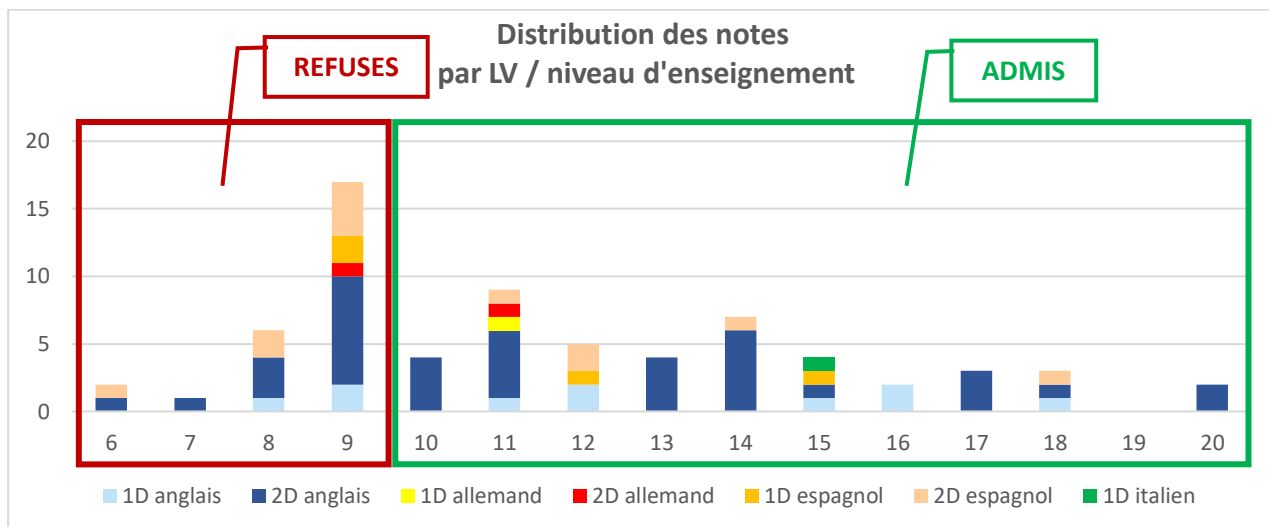
➤ Candidats du Second degré

54 enseignants (sur 58 inscrits) se sont effectivement présentés. 33 d'entre eux ont été admis, soit 61%. Les candidats de la voie professionnelle ont cette année encore été les plus « performants », avec un taux de réussite de 71,4% (10 admis sur 14 présents). La qualité du travail fourni par ces collègues en sus de la participation à la formation dispensée par l'IEN lettres-anglais doit être soulignée.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres des sessions 2022 et 2023 pour les mettre en regard. Ceux de 2020 et 2021 avaient été lourdement impactés par la crise sanitaire de la Covid.

LVE		Présents			Admis			Taux de réussite des présents en pourcentages		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Allemand		2	1	2	1	1	1	50	100	50
Anglais	Voie pro	6	6	14	2	6	10	33	100	71,5
	Voie GT	17	13	26	11	10	17	64,7	77	65,4
Espagnol	Voie pro		1	1		1	1		100	100
	Voie GT	1	5	11	1	2	4	100	40	36,4
Italien		1			1			100		
TOUS		27	26	54	16	20	33	59,3	76,9	61

➤ Quelques éléments statistiques complémentaires :



➤ Observations :

Le « sursaut » de 2023 n'est pas confirmé par le résultat global de 2024. Si ce dernier cache des disparités selon les langues, il n'en demeure pas moins digne d'intérêt. Les observations présentées *infra* et les conseils donnés devront faire l'objet de la plus grande attention pour envisager sereinement l'examen de 2025.

Sans doute n'est-il donc pas inutile de rappeler les attendus institutionnels. Les candidats admis sont ceux qui ont satisfait aux exigences énoncées dans les textes de cadrage en mettant en avant :

- Une maîtrise satisfaisante de la LV *a minima* au niveau B2 du CECRL permettant une expression et des échanges fluides. **L'aspect phonologique ne doit surtout pas être négligé**, quelle que soit la langue. On n'attend pas la perfection d'un natif, bien sûr, mais une prononciation francisée à l'excès témoignant d'une ignorance de la prosodie ne saurait être acceptée comme modèle pour les élèves. Les bons candidats avaient travaillé en ce sens.
- Une connaissance du **cadre institutionnel** suffisante pour y exercer correctement, renseigner les élèves le cas échéant, remplir les missions liées ;
- Une connaissance des **enjeux de l'enseignement en SELO ou en dispositif EMILE** nourrie par une réflexion personnelle et une formation (par stages, lectures, observations commentées, étude des ressources institutionnelles incontournables...) qui ne faisaient l'impasse ni sur les dimensions culturelles et interculturelles, ni sur les questions soulevées par une perspective pluridisciplinaire, ni sur la finalité des mobilités ;
- Une capacité d'**analyse** fine des activités et situations déjà vécues en matière d'enseignement de DNL ou des activités et situations envisagées (pour ceux qui ne pouvaient faire état d'aucune expérience au jour de l'examen) ;
- Une **motivation** dépassant l'envie d'ajouter une ligne à un CV, qui leur permettait d'entrer dans une vraie communication avec le jury.





Le jury a eu la satisfaction de constater cette année encore que la très grande majorité des candidats avait fourni un travail préparatoire de qualité et avait développé une réflexion éclairée sur les sujets liés à l'enseignement d'une DNL. Les meilleurs résultats ont donc été obtenus par des enseignants maîtrisant une langue riche et précise, aussi fluide et naturelle dans la présentation (**qui n'était ni une lecture ni une récitation**) que dans l'entretien, et motivés non par l'ambition d'un développement professionnel personnel (motif certes louable par ailleurs) mais par la volonté de contribuer à des projets d'ampleur au service des apprentissages des élèves.

Les notes attribuées (cf. *infra*) ont été communiquées aux candidats. Dans la mesure où l'admission est déclarée à partir de 10/20, il faut voir là une information sur les suites à envisager. Ainsi un candidat notifié d'un 8/20 (point de « bascule ») ou 9/20 peut-il se considérer invité à se représenter dès la session suivante après avoir creusé sa préparation. Un autre, informé d'une note faible, devra s'interroger sur sa motivation, combler des lacunes en matière linguistique (cas le plus fréquent) et/ ou de connaissances institutionnelles. Naturellement, un lauréat n'ayant reçu qu'une note proche de 10 devra tout aussi impérativement renforcer ses compétences linguistiques, approfondir sa réflexion et/ou consolider ses connaissances sur le cadre et les enjeux des dispositifs EMILE et SELO. Il importe pour tous, au demeurant, qu'obtenir la certification complémentaire ne soit pas conçu comme un aboutissement mais bien comme une étape dans un parcours qui devra continuer de s'enrichir.

POINTS DE VIGILANCE

Il ne servirait à rien de pointer les causes de refus des candidats les plus manifestes mais, dans la mesure où des constats assez similaires sont faits chaque année, il nous semble judicieux de rappeler les domaines exigeant une attention plus particulière en listant les difficultés ou lacunes repérées chez les candidats non validés :

- Maîtrise insuffisante de la langue (lexique, grammaire, phonologie...);
- Manque de connaissances (lacunes sérieuses dans le domaine culturel et civilisationnel);
- Méconnaissance des enjeux de l'EMILE (notamment quant aux liens à établir avec l'enseignement de la langue en collaborant avec des professeurs linguistes);
- Ignorance des enjeux de l'ouverture internationale et des mobilités;
- Difficulté à saisir la notion d'interculturalité;
- Absence de réflexion sur les stratégies à faire mobiliser aux élèves pour développer des compétences de compréhension par exemple;
- Lacunes disciplinaires (rares mais parfois observables en matière de didactique de la discipline enseignée);
- Méconnaissance, voire ignorance, du travail conduit dans les cours de LVE, avec lesquels une complémentarité doit pourtant s'installer;
- Erreur sur la finalité de l'examen (la certification complémentaire ne doit pas être confondue avec une certification telle que le DCL⁵);
- Préparation insuffisante ou mal orientée se traduisant par la tenue de discours convenus, parfois plaqués parce que **trop** préparés, sans aptitude à se distancier pour un échange authentique avec le jury.



⁵ Le DCL, diplôme de compétence en langue, est un diplôme indexé sur les 5 compétences du CECRL. Accessible à tout public, il est reconnu partout en Europe. En cas d'hésitation mais aussi pour valoriser ses compétences, il peut être judicieux de se présenter à l'examen correspondant pour situer son niveau de maîtrise de la langue avant de se présenter à l'examen de certification complémentaire. Voir la page consacrée au DCL sur le site académique : <https://www.ac-poitiers.fr/diplome-de-competence-en-langue-dcl-121778>

IV. Comment se former ?

PISTES pour les futurs candidats

- En établissement :

- **Observation disciplinaire** (LV) et interdisciplinaire pour enrichir la réflexion sur la construction de compétences transversales et interculturelles, se familiariser avec les modalités de mise en œuvre des programmes et de la didactique des langues ;
- **Observation de séances de DNL** dans les LGT et LP ;
- Intervention le cas échéant dans l'**ETLV** (enseignement technologique en langue vivante) dans la voie technologique des lycées GT ;
- Participation aux actions conduites dans le cadre des **dispositifs immersifs** (ex. projets « anglais renforcé », « espagnol renforcé ») à l'école élémentaire et LCE en collège ;
- Sollicitation de temps de conversation avec l'**assistant(e) de langue**, à défaut avec un ou des collègues linguistes.

- En mobilité :

- Participation à l'un des nombreux **programmes** proposés dans le cadre des dispositifs européens ou en lien avec les accords bilatéraux de coopération : Erasmus, Comenius, Jules Verne ;
- Participation active et accompagnement des **séjours organisés par les collègues** de LVE et de DNL...

Bon à savoir pour ceux qui obtiendront la certification complémentaire : FEI (France Education International, ex-CIEP) propose chaque année des stages de formation à l'étranger auxquels les enseignants de LVE et de DNL peuvent candidater.

- En formation académique :

- Surveiller l'offre du PAF sur l'**intranet académique** ; on y trouvera par exemple la proposition de stage « Intégrer l'anglais dans les disciplines non linguistiques en LP ».
- Suivre les visios d'information éventuellement organisées par les corps d'inspection 1D et 2D.

- Sur la toile :

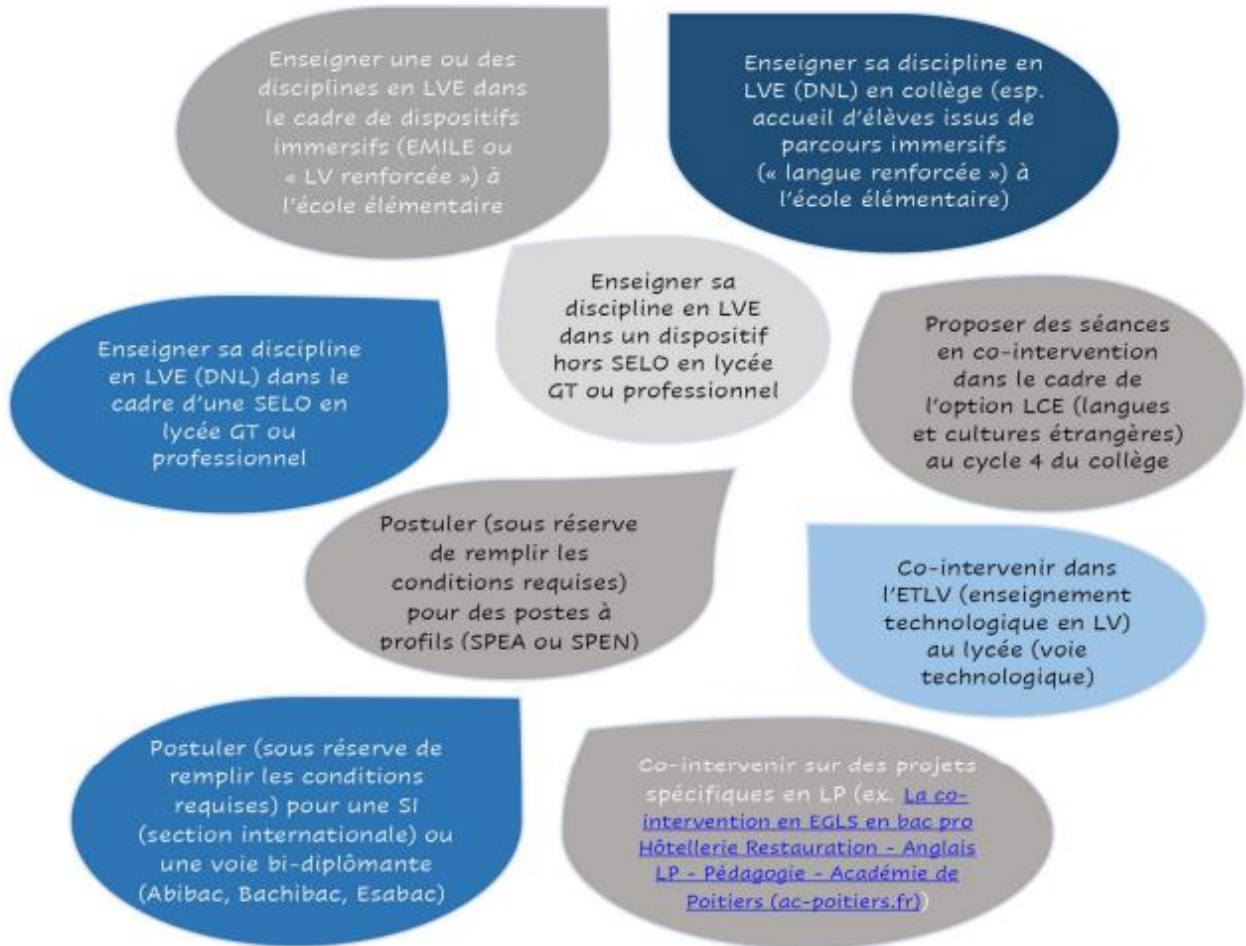
- Canopé ;
- Eduscol (en particulier le volet spécifique pour mieux connaître et enseigner l'Europe : <https://eduscol.education.fr/182/ressources-pedagogiques-pour-mieux-connaître-l-europe>) ;
- Emilangues (volet DNL, quelques ressources à actualiser cependant) ;
- **Sites académiques disciplinaires** – voir notamment le témoignage d'une lauréate [Certification complémentaire en DNL : témoignage et conseils d'une lauréate de l'examen - Anglais - Pédagogie - Académie de Poitiers \(ac-poitiers.enseignementfr\)...](#)

- A lire :

- Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde (2018) Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école - cycles 2 et 3 (Juillet 2019). Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères (mars 2020)
- **Plan Langues Vivantes + circulaire du 12/12/2022** : [Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)
- **Rapports divers** (voir avec les inspecteurs disciplinaires pour des compléments ciblés plus récents) : L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008) Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : Rapport n°2009-100 - novembre 2009, L'enseignement des mathématiques en LVE (2010) ;

V. Que faire avec une certification complémentaire en DNL ?

[Retour au sommaire](#)



9

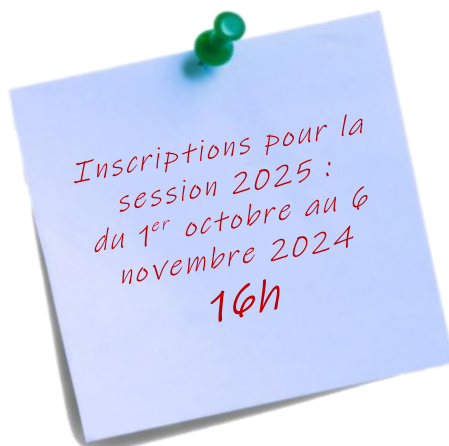
VI. La session 2025 :

[Retour au sommaire](#)

Les inscriptions (premier et second degrés) seront recueillies du 1^{er} octobre au 6 novembre 2024 à 16h. Attention, le registre affichera un message d'erreur tant que la campagne ne sera pas ouverte !

Nous insistons sur l'impératif de respecter les dates : chaque année, la DEC a le déplaisir de devoir refuser des demandes hors délai.

Les dates de l'examen seront communiquées ultérieurement ; elles ne pourront être fixées avec certitude qu'une fois connues les disciplines et langues à mobiliser.



CONTACT

Bureau des concours

Tel : 05 16 52 64 19

Mail : certifens@ac-poitiers.fr

Voir la page consacrée sur l'intranet : [Certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires | Académie de Poitiers \(ac-poitiers.fr\)](#)